

LE CODE D'ÉTHIQUE DU RANDONNEUR

ÉPANOUISSEMENT, AUTONOMIE ET SÉCURITÉ

LE RANDONNEUR ENVERS LUI-MÊME



- Planifie sa randonnée de manière à respecter ses besoins, ses objectifs et ses limites.
- S'informe sur les conditions météo, les règles particulières s'appliquant au territoire visité (ex: accès aux chiens, tarifications, etc.) ainsi que les dangers potentiels (ex: chasse, animaux sauvages, éboulis).
- Emporte un moyen de communication efficace, une trousse de premiers soins, une carte du sentier, ainsi que les provisions et l'équipement adéquats.
- S'inscrit aux points d'enregistrement et prévient les proches de l'itinéraire et du retour prévu.
- Garde les yeux ouverts sur son environnement.
- Respecte ses besoins, ses objectifs et ses limites. Fait demi-tour au besoin.

PROTECTION, RESPONSABILITÉ ET HÉRITAGE

LE RANDONNEUR ENVERS SON ENVIRONNEMENT

- Respecte son environnement et en prend responsabilité.
- Reste en tout temps sur le sentier par souci de protection de la flore; évite de piétiner mousse et lichen si le sentier traverse des roches.
- Laisse intactes les plantes, la forêt, les roches, et s'abstient de nourrir les animaux.
- Ramène avec lui tous ses déchets.
- Campe aux endroits désignés ou sinon sur des surfaces durables seulement.
- Évite les feux inutiles.
- Signale aux responsables du lieu de marche tout bris d'installations (ponts, escaliers, cordes et chaînes, balisage) et la présence de déchets abandonnés, s'il n'a pu les emporter.



RESPECT, PARTAGE ET SOUTIEN

LE RANDONNEUR ENVERS LES AUTRES

- Est courtois et ouvert.
- Respecte le droit des autres.
- Respecte la signalisation et les réglementations du lieu de randonnée.
- Aide une personne en difficulté à franchir des obstacles et des sections difficiles.
- S'assure que personne n'est laissé seul derrière.
- Porte secours et assistance à ceux dans le besoin.



**BONNE
RANDONNÉE!**